

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 5 (1929-1930)

Heft: 3

Rubrik: Nachrichten aus dem Schweiz. Unteroffiziersverband = Nouvelles de l'Association suisse des Sous-Officiers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



La Société suisse des instituteurs contre l'Association suisse de sous-officiers

Le Comité directeur de la Société suisse des instituteurs a fait paraître dans le No. 36 du «Journal suisse des instituteurs», du 7 septembre 1929, la déclaration suivante, lancée contre notre résolution de Soleure, et reproduite dans une partie de la presse bourgeoise :

«Le Comité directeur de la Société suisse des instituteurs déclare ce qui suit :

«La résolution rendue publique prise par l'Association suisse de sous-officiers lors de son assemblée de «délégués de Soleure, engage la Société suisse des instituteurs à intervenir, car cette résolution dénote une «telle excitation contre une partie du corps enseignant «que nous nous voyons obligés de nous défendre.

«Le corps enseignant Suisse est tout aussi inspiré «d'esprit patriotique que l'Association des sous-officiers «suisses. Nous faisons notre service militaire, nous «payons nos impôts et nous remplissons nos devoirs de «citoyens aussi bien que tant d'autres. S'il est parmi «nous certains collègues dont les aspirations ne cor- «respondent pas à celle des sous-officiers, il est tout de «même inadmissible de voir porter atteinte de façon «pareille à notre profession. Il faut que cela prenne fin.

«Nous devons repousser de toute nos forces l'accu- «sation portée contre les instituteurs de travailler à ef- «féminer les jeunes gens. Jamais nos instituteurs n'ont «plus travaillé qu'aujourd'hui à rendre notre jeunesse «physiquement forte, par la pratique de la gymnastique «et des sports.

«Il est violent de prétendre de nos autorités qu'elles «doivent destituer de leur place les instituteurs qui ne «trouvent pas grâce devant l'Association suisse de sous- «officiers. Aucune preuve n'a encore été faite jusqu'à ce «jour que la jeunesse est excitée contre la patrie et la «défense nationale dans les écoles. Si le cas devait se «présenter, la Société suisse des instituteurs se tiendrait «du côté des défenseurs de notre cher pays, et, elle se «rangera avant tout en faveur de la **neutralité de nos «écoles publiques** à laquelle nous défendons de toucher.

«La façon d'exciter de l'Association suisse de sous- «officiers frise l'arrogance. Tous les citoyens, de quelle «nuances qu'ils soient ont le droit de discuter de l'école, «mais l'Association de sous-officiers, comme telle, de- «vrait à cet égard être très prudente. Dans cette affaire

«de mouvement antimilitaristes, nos autorités sauront «déjà intervenir avec la sagesse voulue, elles con- «naissent leur devoir.»

La dessus, notre comité central a fait parvenir à la presse la réplique suivante :

«En dehors de ses tendances à développer dans le domaine militaire ses 9000 membres, l'Association suisse de sous-officiers s'intéresse également au maintien de la valeur militaire et à fortifier dans le peuple l'esprit de défense nationale. C'est pour ces raisons que le Comité central a suivi très attentivement et dès qu'il devint effectif, le travail des organisations antimilitaristes lesquelles, depuis plus d'une année, s'efforcent de détruire la confiance du peuple en son armée. L'assemblée de délégués, comme instance supérieure de notre Association, a eu pour la première fois lors de l'organisation de ses Journées suisses de sous-officiers de Soleure, l'occasion de discuter de la question et c'est à l'unanimité qu'elle a soutenu l'attaque préconisée émanant du sein de ses 93 sections. A l'encontre de ce que prétend la Société suisse des instituteurs, il ne s'agit aucunement d'exacerbation dans nos procédés. Notre résolution est la **suite naturelle** des attaques systématiques sous forme d'innombrables articles de presse et de conférences contre la défense nationale des antimilitaristes. La Société suisse des instituteurs ne voudra pourtant pas nous contester le droit d'intervenir en faveur de l'armée.

Notre résolution n'est pas dirigée contre la Société suisse des instituteurs comme telle, ni contre le corps enseignant en général. Elle définit exactement à quelle catégorie de ses membres nous en voulons. Le comité directeur de la Société suisse des instituteurs n'a pas le droit de lui faire dire arbitrairement des choses qu'elle ne dit pas. D'autre part, il n'est pas non plus autorisé à nous accuser de la prétention de voir nos autorités mises en demeure par nous de destituer les instituteurs de leur emploi. Notre résolution ne contient aucune demande semblable.

La mise au point faite aujourd'hui par la Société des instituteurs, que les instituteurs antimilitaristes ne travaillent pas sous la protection spéciale de son comité directeur, est tout particulièrement précieuse et propre à détruire toutes les suppositions qui virent le jour dans de nombreux milieux populaires. Il est vraiment dommage que cette constatation vienne si tard.

Le danger d'efféminer notre jeunesse n'existe-t-il pas si certains de nos éducateurs populaires professent la théorie qu'en cas d'offensive l'Etat doit être aban-

Schuhe " "
beim Militär gleich gute Dienste



donné sans défense ? Le développement physique seul du corps — inscrit au surplus également dans notre programme de travail — ne fait pas les hommes nécessaires à un pays pour son maintien. L'abîme est proche lorsque la **volonté au sacrifice** manque chez les citoyens et lorsque la conviction que **l'Etat doit être protégé par l'ensemble** fait défaut.

L'Association suisse de sous-officiers ne se laissera pas détourner de son devoir par la déclaration de la Société suisse des instituteurs; elle se mettra en avant, comme il conviendra, devant toutes les attaques nouvelles auxquelles on peut s'attendre contre la défense nationale, et cela aussi longtemps qu'elle considérera que la protection militaire est une nécessité.»

Au nom de l'Association de sous-officiers:

Le comité central.



Fourrier Louis Gaillard

1895 — 1929.

La terrible faucheuse vient de frapper une fois encore dans la grande famille des sous-officiers suisses.

Un de nos camarades les plus aimés et les plus méritants, Louis Gaillard, a été enlevé prématurément à l'affection de sa famille, à l'estime de ses chefs et à la très vive et sincère amitié de ses camarades.

La nouvelle de cette mort aura sans doute été prise avec stupéfaction par la plupart de ceux qui connaissaient et approchaient Ls. Gaillard. Il n'avait que 34 ans. Un bel avenir s'ouvrait devant lui. Quelques jours de maladie ont suffi pour abattre cette constitution robuste et cette jeunesse dont on attendit jusqu'à la dernière minute un miracle, qui, hélas ne vint pas.

Le Fourrier Louis Gaillard avait fait ses recrues en 1915, dans l'infanterie à Yverdon. Transféré en 1916 dans les services des automobiles, il fit toutes les mobilisations jusqu'en 1918. Il avait été nommé caporal en 1917 et fourrier en 1919. Ses chefs avaient ainsi reconnu ses qualités de soldat et de sous-officier actif,

fidèle et zélé. Quant à ses camarades, ils auraient pu dire quel homme charmant, quel ami dévoué ils retrouvaient en toute occasion, aussi bien dans la vie civile que militaire.

En effet, Louis Gaillard était de ceux qui vous mettent tout de suite en confiance et tout de suite à l'aise. Il était d'abord accueillant et simple, révélant un cœur d'or et un caractère élevé dès qu'on pénétrait dans son intimité.

Aussi on peut dire sans exagération que sa mort creuse un vide qui ne sera point comblé.

A la malheureuse épouse qu'il laisse et aux trois orphelins encore en bas âge,

A ses chers parents,

A toute sa famille profondément atteinte par ce départ prématuré et ce deuil terrible, nous présentons nos condoléances émues ainsi que l'assurance de notre vive sympathie.

Nous partageons leur chagrin, car la même perte nous éprouve. Nous aussi nous pleurons celui qui était un brave cœur et un ami. Nous aussi nous garderons dans nos mémoires le souvenir d'un camarade beaucoup trop tôt disparu.

R. M.

Wehrhaft bleiben!

Wehrhaft sein und wehrhaft bleiben,
Ist für Landesruh' ein Pfand.
Wehrlos, ach, das gibt zum Reiben
Jeder Missgunst leichte Hand.
Drum die Energien heben,
Die im Leib geankert sind!
Ankerlichtend! Starkes Leben
Schafft sich Bahn trotz Gegenwind.

J. J. Müller-Cramer.

Mitteilungen des Zentralvorstandes. Communications du Comité central.

Revision des Arbeitsreglementes.

Auf Grund des Beschlusses der Delegiertenversammlung von Solothurn sollen **sämtliche Arbeitsreglemente** des Verbandes einer Revision unterzogen und der Delegiertenversammlung 1930 unterbreitet werden. Es betrifft dies die Reglemente für **Gewehr- und Pistolschiessen, Handgranatenwerfen, Marschwettübungen und Skilaut.**

Die Verbands- und Sektionsleitungen werden eingeladen, bis **spätestens 5. November 1929** einzureichen:

a) **Abänderungs- oder Ergänzungsanträge** für die oben genannten Reglemente.

b) **Nominationen von Sachverständigen** für die zu bildenden Spezialkommissionen für die Durchsicht der Reglemente. In Frage kommen nur Angehörige des Verbandes, die in den betreffenden Arbeitsgebieten bewandert sind und über ein selbständiges Urteil verfügen.

Das Zentralkomitee.

Revision des règlements de travaux.

En vertu de la décision prise par l'assemblée de délégués de Soleure, **tous les règlements de travaux** de l'Association doivent être soumis à une revision dont discutera l'Assemblée de délégués de 1930. Il s'agit des règlements de tir au **fusil** et au **pistolet, lancement de grenades, exercices de marche** et **ski.**